



CSA SPIP du 19 juin 2025 Déclaration liminaire

Monsieur le président,

Si certains sujets sont systématiquement éludés ou reportés par l'administration, il en est d'autres, éminemment plus politiques et visiblement meilleure vitrine, qui attirent toutes les attentions de notre ministère et de notre administration.

C'est ainsi que nous nous retrouvons aujourd'hui dans la plus grande des précipitations pour voter le décret relatif aux quartiers de lutte contre la criminalité organisée, illustration sans doute la plus criante de la tournure ultra sécuritaire que prennent actuellement les questions pénitentiaires et de l'aisance avec laquelle notre administration se les approprie sans contradiction.

Et pourtant, depuis l'annonce de leur création, les voix dissonantes, dont celle de la CGT IP, n'ont eu de cesse de dénoncer la régression que ces quartiers constituent : isolement 23 heures sur 24 qui s'apparente à de la torture blanche selon la Commission nationale consultative des droits de l'homme, relations déshumanisée avec les travailleurs sociaux par leur anonymisation, limitation drastique pour ne pas dire absence d'activités, y compris d'enseignement et de partenaires de l'insertion professionnelle.

La doctrine d'intervention du SPIP dans ces quartiers qui nous a été partiellement présentée en l'attente d'arbitrages avec différents partenaires indispensables du SPIP a renforcé les inquiétudes que nous avons déjà : frilosité de la majorité des intervenants classiques, fondamentaux des missions du SPIP balayés.

Et pour quelle plus-value ?

Comment imaginer que des personnes détenues, soumises à un régime de détention qui les lésera de façon majeure en terme de maintien des liens familiaux, de réinsertion et de préparation à leur retour dans la société, pourront trouver du sens à la peine qu'ils subissent ?

La sécurisation n'est pas la sécurité, dire le contraire ne constitue qu'une énième manœuvre pour transformer un problème social en une menace pour la sécurité publique, légitimant par là-même la mise en œuvre de moyens exorbitants et dérogoires, et ce dans un unique objectif politique.

Le choix politique est clair : considérer la prison comme un espace de neutralisation.

Si le Conseil constitutionnel est fort heureusement venu censurer les dispositions relatives notamment à la visioconférence, la CGT IP regrette que certaines censures partielles ou points de vigilance n'aient été repris qu'à minima : fouilles, mention précise des critères d'affectation.

Sans surprise, la CGT IP s'oppose à ce texte et continuera à se mobiliser, malgré les tentatives d'intimidation et les menaces, pour défendre une justice humaniste, une approche sociale des politiques pénales, et un service public de l'insertion et de la probation fidèle à ses valeurs

fondatrices. Car à l'opposé de cette logique sécuritaire, nous affirmons que seule une justice respectueuse des droits fondamentaux est garante d'une société véritablement apaisée.

Les personnels travaillant en SPIP sont mobilisés depuis le 6 mai dernier car le sens de nos métiers et de notre intervention, n'en déplaie aux politiques à l'œuvre, c'est bien celui de la réinsertion et l'accompagnement socio-éducatif de nos publics. Hier, lors de la deuxième journée de mobilisation, nos hiérarchies toujours plus promptes à dégainer et menacer de sanctions disciplinaires qu'à défendre les missions des services et les agent.e.s qui les composent ont encore une fois brillé par leur autoritarisme. On notera que les rappels du cadre ont été plus rapides que les consignes d'apaisement.

A croire que les logiques répressives s'insinuent aussi dans les stratégies de management.

La CGT IP dénoncent cet état de fait et continuera à se tenir aux côtés des agents pour la défense de leurs droits, de leurs missions, de leurs conditions de travail.

